

Détermination du Grand Conseil vaudois

Sur la réponse à l'interpellation 09-INT-221

Le Conseil d'Etat est invité, pour donner une réponse complète aux interpellations, à communiquer au Grand Conseil, dans les meilleurs délais, les conclusions du groupe de travail interdépartemental, annoncé dans sa réponse, mandaté pour *élaborer des propositions de développement de places d'accueil pour le personnel de l'Administration cantonale vaudoise, tenant tout particulièrement compte des services décentralisés.*

Morges, le 16 mars 2010.

Nuria Gorrih